

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pôle Marennes Oléron

Par arrêté n° 02-2024 en date du 11/01/2024, dont une copie est disponible au siège du Pôle Marennes Oléron, le Président du Pôle Marennes Oléron a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle Marennes Oléron.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 Février 2024 à 14h00 au vendredi 22 Mars 2024 à 12h00

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de conception et de mise en œuvre d'un projet d'aménagement stratégique à une échelle intercommunale. Le périmètre du SCoT Marennes Oléron regroupe la communauté de communes de l'île d'Oléron et la communauté de communes du Bassin de Marennes.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le premier SCoT du Pays Marennes Oléron a été approuvé le 27 décembre 2005, et il a été mis en révision en 2013. Au terme de plusieurs années de travaux, d'études et de concertation, le comité syndical a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé le 29 septembre 2023.

L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne d'émettre des observations, propositions ou contre-propositions sur les dispositions de ce document de planification, lequel définit la stratégie et les orientations structurantes pour le développement du territoire sur le périmètre du Pôle Marennes Oléron pour les vingt prochaines années.

La personne responsable de la révision du SCoT est le Pôle Marennes Oléron, représenté par son Président, Monsieur Michel PARENT.

Par décision en date du 19/12/2023, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné **Monsieur Géralde BRAUD en qualité de commissaire enquêteur**, et monsieur Jean-Yves CARON en qualité de suppléant.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège administratif du Pôle Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes-Hiers-Brouage.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, peuvent être consultés au siège du Pôle Marennes Oléron, (Maison France Service) ainsi que dans les deux autres lieux d'enquête cités dans le tableau ci-après, aux horaires habituelles d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Un poste informatique en accès libre permet d'accéder au dossier numérique, à la Maison France Service (24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes-Hiers-Brouage), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable au format numérique sur un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5136>

Toute personne pourra, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès des services du Pôle Marennes Oléron, dès la publication de l'arrêté 02-2024 et pendant l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions ou contre-propositions :

• **Dans chaque lieu d'enquête** cités dans le tableau ci-après, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles. **Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations, propositions et contrepropositions du public pourront être consignées.**

• **Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5136>**

• **Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5136@registre-dematerialise.fr**

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5136> et donc visibles par tous.

Le public pourra également adresser ses observations **par courrier postal à l'attention de : Monsieur le commissaire enquêteur, Pôle Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes-Hiers-Brouage.**

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 12 février à 14h00, au vendredi 22 mars à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations et propositions écrites et orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

LIEUX	PERMANENCES
Pôle Marennes Oléron 22-24 rue Dubois Meynardie 17320 Marennes-Hiers-Brouage	Lundi 12 février de 14H00 à 17h00 Lundi 26 février de 9H00 à 12H00 Vendredi 22 mars de 9H00 à 12H00
Communauté de Communes de l'île d'Oléron 59 route des allées 17310 Saint Pierre d'Oléron	Jeudi 15 février de 9H00 à 12H00
Mairie de Bourcefranc le Chapus, Place Henri Barbusse 17560 Bourcefranc-le-Chapus	Samedi 9 mars de 10H00 à 12H00

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du SCoT Marennes Oléron, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du Pôle Marennes Oléron.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront consultables durant un an à compter de la clôture de l'enquête :

• Au siège administratif du Pôle Marennes Oléron, ainsi que dans les autres lieux où se sont tenues des permanences et à la Préfecture de Charente-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

• Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5136>